

**Assemblée générale**

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation
(Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 7 octobre 2021, à 15 heures

Présidence : M^{me} González López (El Salvador)
puis : M. Nayan (Vice-Président) (Philippines)

Sommaire

Point 63 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet
d'autres points*) (*suite*)

Audition de pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 63 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet d'autres points*) (*suite*)

Audition de pétitionnaires (suite)

1. **La Présidente** déclare que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question du Sahara occidental (suite)
(A/C.4/76/9)

2. **M. Sghayer**, s'exprimant à titre personnel, dit que la Commission et d'autres organes de l'ONU saisis de la question ont abandonné le peuple du Sahara occidental. La Commission a failli à sa seule et unique mission, à savoir garantir la décolonisation. L'orateur dit qu'il ne parvient pas à se souvenir de la dernière fois où les membres de la Commission ont tenté de se rendre au Sahara occidental.

3. Le cessez-le-feu au Sahara occidental a pris fin à la minute où l'armée de la Puissance occupante est entrée illégalement dans la zone de Guerguerat. À ce jour, l'armée de libération sahraouie a mené plus de 330 frappes militaires contre les soldats marocains massés derrière le mur de la honte. Contrairement au Maroc qui dissimule ses pertes, le peuple sahraoui rend fièrement hommage à ses martyres. Pour l'instant, le territoire occupé de la République arabe sahraouie démocratique reste sous siège militaire ; les graves violations des droits humains se poursuivent, tout comme le pillage des ressources naturelles.

4. La reconnaissance, par la précédente administration des États-Unis, de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental a réjoui le régime marocain mais n'a rien changé à la situation. Le Maroc s'est ainsi permis d'utiliser sa propre population pour tenter de forcer l'Espagne à se rallier à la position des États-Unis sur le Sahara occidental. En revanche, l'Union européenne a condamné l'action crapuleuse de la Puissance occupante. La Commission et l'ONU dans son ensemble devraient suivre le mouvement et qualifier de colonisation l'occupation du Sahara occidental par le Maroc, comme l'avait fait le précédent Secrétaire général. La Commission et le Conseil de sécurité devraient fixer une date pour la décolonisation du Sahara occidental afin que son peuple puisse vivre librement sur ses terres, dans la République arabe sahraouie démocratique.

5. **M. Zardini** (Université argentine John F. Kennedy) dénonce les violations des droits humains que subissent au quotidien les femmes marocaines d'origine sahraouie qui vivent dans les camps de Tindouf. La plupart ont été victimes de graves violences et d'abus sexuels de la part des dirigeants et des membres du Front POLISARIO armé. De nombreuses victimes n'osent pas signaler de tels agissements et sont contraintes de supporter leurs souffrances en silence. D'autres sont séparés de leurs enfants, qui sont envoyés dans des pays lointains, notamment à Cuba, où ils subissent un endoctrinement idéologique et un entraînement militaire, sans aucun contact avec leur famille pendant de nombreuses années. Le Front POLISARIO armé a organisé des mariages précoces et des procréations forcées en vue d'accroître le taux de natalité dans les camps et, partant, l'aide humanitaire reçue de la communauté internationale. Les jeunes mères subissent des grossesses forcées et des accouchements sans assistance médicale appropriée. La poursuite du détournement de l'aide humanitaire provoque de graves pénuries de nourriture et de soins de santé, exposant les femmes à la malnutrition et aux maladies chroniques.

6. La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit assumer sa responsabilité morale et juridique de mettre fin à cette tragédie humanitaire. L'Organisation doit examiner les violations et les abus commis par le Front POLISARIO armé et ses commanditaires, et insister sur le respect immédiat de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

7. **M^{me} Hmyene** (Association for the Freedom of Women Sequestered in the Tindouf Camps) dit que, depuis plus de 40 ans, le Front POLISARIO viole le droit international et le droit international des droits de l'homme dans les camps de Tindouf, avec le soutien d'un État bien connu. Les membres du Front POLISARIO qui ont fui les camps ont témoigné de l'endoctrinement des enfants et de l'esclavage sexuel des femmes. L'Office européen de lutte antifraude a constaté que le Front POLISARIO avait systématiquement détourné l'aide humanitaire destinée aux résidents des camps.

8. Le Front POLISARIO a reçu un entraînement et des armes de membres du Hezbollah, et l'armée française a récemment réussi à tuer Adnan Abou Walid al-Sahrawi, membre du Front POLISARIO qui a dirigé une organisation connue sous le nom de Daech au Maghreb islamique. Ces faits montrent que les camps de Tindouf sont un foyer de terrorisme orchestré par le Front POLISARIO et toléré par le pays d'accueil.

9. En revanche, les habitants des provinces du sud du Maroc ont pu élire leurs propres représentants le 8 septembre 2021, lors d'élections que les observateurs de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes ont jugées transparentes et crédibles.

10. **M. Bendriss** (Association for the Support of the Moroccan Autonomy Initiative) dit que le Conseil de sécurité a salué à plusieurs reprises l'initiative marocaine d'autonomie qu'il considère comme un moyen sérieux et crédible de résoudre définitivement le différend. Pleinement conforme au droit international et largement ouverte à la négociation, l'initiative permettra au peuple de la région du Sahara marocain de gérer ses affaires avec ses propres organes législatifs et exécutifs démocratiquement élus, sous la souveraineté d'un Maroc uni. Toute issue autre que l'autonomie risque d'entraîner l'instabilité et de prolonger les souffrances des personnes qui vivent dans les camps de Tindouf.

11. **M. Elaiassaoui**, s'exprimant à titre personnel, déclare que le Front POLISARIO a militarisé illégalement les camps de Tindouf, les transformant en terrains d'entraînement pour les milices, notamment par le recrutement forcé d'enfants et de jeunes. Les enfants qui vivent dans les camps sont soumis à toutes formes d'exploitation et d'abus commis par la milice du Front POLISARIO, en violation des principes relatifs aux droits humains et aux principes humanitaires. La communauté internationale ne devrait plus tolérer que des enfants soient séparés de leurs parents par les mercenaires du Front POLISARIO, qui les privent du droit à l'éducation et exploitent leur innocence.

12. Les camps de Tindouf sont devenus des terreaux pour les organisations terroristes qui recrutent de nouveaux membres parmi les enfants et des jeunes marginalisés et privés de leurs droits. Le lien entre les mercenaires du Front POLISARIO et les groupes terroristes au Sahel est de plus en plus évident. Tant que la milice du Front POLISARIO restera aux commandes, la menace de l'émergence de centaines de terroristes des camps sera une bombe à retardement.

13. **M. El Baihi** (La Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'homme) affirme que les habitants des camps de Tindouf sont soumis à la répression, à la pauvreté, à la faim, à la maladie, à la terreur ainsi qu'à la torture physique et psychologique. Propices à l'extrémisme et à la violence, les camps fournissent régulièrement des combattants et des armes aux groupes terroristes dans les régions du Sahel et du Sahara. En mettant fin à cette mascarade dans la région de Guerguerat, les forces armées royales marocaines ont déjoué les plans de leurs véritables adversaires, qui rêvaient de s'implanter sur la côte atlantique. Les

dirigeants du Front POLISARIO prétendent maintenant mener une guerre destructrice contre le Maroc afin d'imposer un contrôle absolu sur les camps et de réprimer toute opposition à ses graves violations des droits de l'homme, notamment le recrutement et l'entraînement d'enfants soldats. Mais au fond, ils savent bien que la partie est finie et qu'ils doivent trouver les fonds nécessaires à une retraite confortable. L'orateur a pu constater par lui-même le détournement criminel de l'aide humanitaire, ayant été chargé par le Front POLISARIO d'escorter les véhicules fournissant cette aide pendant des années. Compte tenu des faits importants qui se sont produits concernant la question saharienne, notamment la reconnaissance par les États-Unis d'Amérique de la marocanité du Sahara et la décision de plusieurs pays d'ouvrir des consulats dans les provinces sahariennes, les dirigeants du Front POLISARIO perdent leur sang-froid et s'en prennent aux résidents des camps.

14. **M. Leon** (Fundación Global Chile Marruecos) dit que des hommes, des femmes et des enfants réfugiés dans les camps de Tindouf ont été pris en otage pour des raisons politiques. La population est sous contrôle militaire et l'Algérie a empêché la tenue d'un recensement. Mais faute de cadre juridique en vigueur dans la région, le Front POLISARIO n'a pas à répondre de ses nombreuses violations des droits humains. Le Comité des droits de l'homme s'est dit très préoccupé par le fait que l'Algérie ait délégué de facto des pouvoirs au Front POLISARIO, ce qui est contraire à ses responsabilités en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

15. **M. Bennani**, s'exprimant à titre personnel, déclare que la situation des enfants qui vivent dans les camps de Tindouf est très préoccupante. Le pays hôte a dévolu ses pouvoirs aux milices du Front POLISARIO, en violation du droit international, transformant les camps en zones de non-droit où se déroulent des pratiques inhumaines, notamment des disparitions forcées, des détentions illégales, des tortures et des exécutions extrajudiciaires. Au lieu de jouir de leurs droits à l'éducation, aux loisirs et aux activités récréatives et de se construire un avenir digne, les enfants qui vivent dans les camps sont exploités comme esclaves, préparés à rejoindre des groupes terroristes et enrôlés dans les milices du Front POLISARIO. Certains sont enlevés et réduits en esclavage, et les filles sont souvent victimes de viols et de mariages forcés dès leur plus jeune âge. La presse internationale et plusieurs organisations non gouvernementales ont maintes fois dénoncé, preuves à l'appui, ces pratiques inhumaines. Les soi-disant dirigeants du Front POLISARIO devraient être tenus responsables de leurs crimes contre l'humanité ; ils sont

directement impliqués dans ces pratiques, car ils possèdent presque tous des enfants esclaves. Tant qu'on empêchera le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de procéder à un recensement de la population, cette situation perdurera.

16. **M. Ichimi** [Nigerian Institute of International Affairs (Lagos)] déclare que le Maroc a mis en œuvre des programmes et des plans de développement et d'investissement multisectoriels axés sur l'autonomisation économique et la création d'emplois au Sahara marocain. La région affiche désormais des taux de développement humain parmi les plus élevés du pays, dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'accès aux infrastructures de soutien essentielles. Néanmoins, la guerre continue de toucher les populations qui vivent dans le Sahara marocain. La communauté internationale ne peut plus se tenir à l'écart ; tant que le conflit persistera, la région continuera de se détériorer au point de devenir un lieu d'incubation de menaces existentielles pour la paix et la sécurité internationales. L'initiative marocaine d'autonomie de 2007 fournit un modèle qui, moyennant des modifications, peut être utilisé pour parvenir à un règlement amiable du conflit du Sahara marocain. Le Maroc, le Front POLISARIO et toutes les parties intéressées devraient continuer d'œuvrer en faveur d'un plan de règlement pacifique et mutuellement bénéfique.

17. **M^{me} Basinet**, s'exprimant à titre personnel, déclare que le peuple sahraoui pâtit de l'idée selon laquelle les personnes riches et célèbres auraient les moyens de résoudre ses problèmes. Il faut un monde plus inclusif, dans lequel les voix des réfugiés du camp sahraoui comptent autant que celles des célébrités. Les réseaux sociaux présentent des versions de contenus créés précédemment, car il n'y a aucune protection. Le libre accès à la propriété intellectuelle d'autrui a un effet néfaste sur les droits des femmes, sème la confusion chez les consommateurs et réduit au silence les voix indépendantes, avec des résultats à la fois destructeurs et source de division. Les jeunes sahraouis doivent être autorisés à représenter leur peuple et à plaider leur cause.

18. **M. Gain** (African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation) déclare que les actes de provocation du Front POLISARIO fragilisent les efforts que déploie la communauté internationale en vue de trouver une solution politique au différend régional concernant le Sahara. Les actes criminels flagrants commis par les milices encouragent le terrorisme et le trafic, et les violations du cessez-le-feu perpétrées par le Front POLISARIO constituent une réelle menace pour la paix et la sécurité dans la région.

19. Dans son rapport au Conseil de sécurité sur le sujet (S/2021/843), le Secrétaire général a abondé dans le sens Maroc, qui n'a cessé de demander au Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour mettre fin rapidement et définitivement aux actes de provocation intolérables et déstabilisants du Front POLISARIO. Il a confirmé que des milices armées du Front POLISARIO se trouvaient à Guerguerat en octobre et novembre 2020, justifiant l'intervention du Maroc, qui s'était déroulée en conformité avec le droit international. Il a souligné la reconnaissance internationale des droits légitimes du Maroc par l'ouverture de consulats à Laayoune et Dakhla, le soutien des États-Unis à la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara ainsi que le développement économique et infrastructurel de la région.

20. Il faut trouver une solution politique, réaliste, pragmatique et durable, fondée sur le compromis, conformément aux résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées depuis 2007, dans lesquelles il a estimé que l'initiative d'autonomie était la seule solution sérieuse et crédible au différend régional sur le Sahara marocain. Alors que le Maroc est déterminé à trouver une solution pacifique, le Secrétaire général a exhorté le Front POLISARIO à cesser immédiatement de violer le cessez-le-feu et d'entraver le travail de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

21. **M^{me} Lodico** (Grace Initiative Global) déclare que la réalisation de l'autodétermination du peuple sahraoui semble aujourd'hui plus éloignée encore qu'au moment de la création de la MINURSO. Le cessez-le-feu de 1991 a été rompu par la reprise des attaques armées du Front POLISARIO perpétrées contre les forces marocaines, en raison de l'absence d'un processus de paix viable et du renforcement de l'emprise du Maroc sur le territoire. L'inaction diplomatique a été aggravée par l'absence d'envoyé personnel pour le Sahara occidental depuis mai 2019. L'oratrice se félicite donc de la récente nomination du nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général, Staffan de Mistura, et exhorte l'ONU et le Conseil de sécurité à apporter leur plein soutien à un accord mutuel garantissant la dignité du peuple sahraoui et le consentement du Maroc.

22. La question de l'autodétermination n'a pas été résolue, tant sur le plan politique que juridique. Même si plusieurs envoyés de l'ONU ont insisté sur la nécessité d'un référendum, le Conseil de sécurité n'a pas forcé la question. Il est temps que le Conseil de Sécurité soutienne politiquement une MINURSO renforcée, afin que le Sahara occidental puisse être supprimé de la liste du Comité spécial de la décolonisation. Il est inconcevable qu'une mission de maintien de la paix au

XXI^e siècle n'ait pas de composante Droits humains ; la MINURSO doit également recevoir le mandat de rendre compte des violations des droits de l'homme.

23. **M. El Ouali** (African Forum for Research and Studies in Human Rights) déclare qu'en ouvrant des consulats à Dakhla et à Laayoune, plusieurs pays ont envoyé un message politique et diplomatique clair officialisant leur reconnaissance de la souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara. L'inauguration du consulat des États-Unis est particulièrement importante ; la reconnaissance de la marocanité du Sahara par les États-Unis d'Amérique constitue un tournant historique, dont l'impact commence déjà à se faire sentir.

24. Le nombre de pays africains qui soutiennent l'intégrité territoriale du Maroc devrait interpeler la communauté internationale. En janvier 2017, un vote a été organisé sur le retour du Maroc au sein de l'Union africaine ; seuls six pays se sont acharnés jusqu'au bout à vouloir empêcher ce retour, puis ils ont cédé pour ne pas se couvrir de ridicule. Si la majorité écrasante des pays africains s'oppose aux velléités séparatistes qui guettent le Sahara marocain, la présence de l'entité fantomatique des séparatistes au sein de l'Union africaine constitue une aberration flagrante. L'éviction de cet intrus n'est certainement plus qu'une question de temps.

25. **M. Coulibaly** [Université de Bamako (Mali)] déclare que les zones contrôlées par le Front POLISARIO sont devenues une plaque tournante du crime organisé international, notamment le trafic de drogue et la traite des êtres humains, la migration clandestine, la délinquance financière et économique, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et les prises d'otages. Principale source d'insécurité au Sahel, la criminalité transnationale constitue un frein au développement social, économique et culturel, favorise la corruption et nuit à la stabilité politique des pays de la sous-région. Ces crimes sont commis avec la complicité des services de contrôle des frontières.

26. La MINURSO doit donner la priorité à la sécurité des individus, sans pour autant abandonner le processus politique. Plusieurs questions sont en jeu, concernant la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, les ressources naturelles et l'intégration régionale. L'ONU doit adopter la solution proposée par le Royaume du Maroc qui fournit des perspectives favorables aux populations vivant dans le sud du Maroc.

27. **M^{me} Erb** (Erb Law) déclare que le Front POLISARIO a pris le contrôle total des camps de Tindouf dès leur création en 1975, sans aucune surveillance interne ou externe. Cette situation distingue

les camps sahraouis de la plupart des autres camps de réfugiés placés sous la supervision de l'ONU. Faute de surveillance, des résidents ont été maltraités, des fonds ont été utilisés à mauvais escient et l'aide humanitaire a été détournée à grande échelle à tous les niveaux de distribution. Depuis plus de 40 ans, l'aide humanitaire est accordée aux camps de Tindouf sur la base de chiffres gonflés par le Front POLISARIO. Bien qu'un excédent d'aide humanitaire destiné aux résidents des camps ait été trouvé dans de nombreux pays d'Afrique du Nord, l'ONU n'exige toujours pas de recensement, ce qui permettrait de déterminer le nombre de résidents des camps ayant besoin d'aide. En refusant de communiquer des chiffres, le Front POLISARIO démontre un manque de transparence et de crédibilité, mettant ainsi en danger la vie des résidents des camps.

28. En gouvernant les camps pendant des décennies sans rendre de comptes, le Front POLISARIO a réussi à se faire passer pour un État, alors qu'il ne dispose même pas du statut d'observateur auprès de l'ONU. Pourtant, ses dirigeants rencontrent des chefs d'État et obtiennent parfois un soutien en prétendant représenter un pays ayant perdu ses droits juridiques. Il s'agit en fait d'un groupe non étatique sans aucun statut juridique, dont les dirigeants n'ont aucune autorité légitime.

29. **M. De La Vega** (Asociación Ecuatoriana de Amistad con el Pueblo Saharaui) dit qu'il faut s'attaquer d'urgence à la situation du peuple sahraoui. Certains vivent dans des camps de réfugiés en Algérie ; la plupart sont soumis à des violations systématiques et généralisées des droits humains commises par les forces de sécurité marocaines dans le territoire occupé du Sahara occidental. Une quarantaine d'années se sont écoulées depuis que le Maroc a déclaré pour la première fois sa volonté de participer à un référendum sur la question de l'indépendance ; pourtant, le Sahara occidental reste l'un des 17 territoires non encore autonomes.

30. L'état actuel de flou politique et diplomatique a été provoqué par la MINURSO, qui n'a pas de composante Droits humains, et par le cessez-le-feu entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, seul représentant légitime du peuple sahraoui. La rupture du cessez-le-feu en novembre 2020 a intensifié l'oppression de la population civile sahraouie du Sahara occidental occupé par les forces armées marocaines. L'orateur exhorte la Commission à exprimer sa préoccupation à l'égard de cette situation et, en particulier, du cas de la militante sahraouie Sultana Khaya.

31. **M^{me} Emhamed** [Peace and Justice Center, Decorah (Iowa)] déclare que, malgré l'audition annuelle des pétitionnaires, la Commission a malheureusement

pris peu de mesures en vue de résoudre le conflit du Sahara occidental qui dure depuis des décennies. Elle espère que les membres inverseront cette tendance et prendront position pour la justice et la liberté. Tant que son pays sera sous occupation marocaine, l'oratrice et de nombreux autres Sahraouis resteront des réfugiés. Les jeunes Sahraouis ont perdu tout espoir dans l'ONU et sont prêts à faire tous les sacrifices nécessaires pour résoudre la situation, même si cela signifie repartir en guerre contre le Maroc.

32. Il y a une crise des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental. Les forces marocaines arrêtent et torturent les manifestants, emprisonnent les militants politiques, violent les femmes et harcèlent les journalistes internationaux, leur refusant l'accès aux territoires du Sahara occidental. La militante Sultana Khaya et sa famille sont assignées à résidence et subissent quotidiennement des violences mentales et physiques. La présence de la MINURSO est inutile si elle ne peut pas organiser un référendum et empêcher les violations des droits de l'homme.

33. **M^{me} Barca** (Karama Sahara), rappelant qu'elle a grandi dans les camps de réfugiés, dit qu'elle admirait auparavant l'ONU mais qu'elle a pris conscience de son manque d'efficacité. Les Sahraouis ont droit à quatre minutes pour s'exprimer devant la Commission ; mais l'ONU s'est accordée quarante ans pour résoudre la question du Sahara occidental, et pendant ce temps, elle n'a fait que prolonger la souffrance du peuple sahraoui. Certains pétitionnaires ont accusé le peuple sahraoui de terrorisme ; mais ce sont des Marocains, et non des Sahraouis, qui ont pris part aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et aux attentats de Madrid du 11 mars 2004. Les pétitionnaires qui ont porté des accusations d'esclavage devaient garder à l'esprit que la liberté est préférable à un discours acheté.

34. **M. Rodriguez** (John Jay College of Criminal Justice) dit que si la question du Sahara occidental est traitée comme une question de décolonisation, la situation actuelle est en fait celle d'une invasion. La Commission devrait rédiger une résolution dans laquelle elle reconnaîtrait cette situation pour ce qu'elle est et demanderait au Conseil de sécurité de la régler une fois pour toutes. On peut se demander pendant combien de temps encore les intérêts économiques seront placés au-dessus des droits humains et l'Organisation sera utilisée comme un obstacle bureaucratique à la recherche d'une solution.

35. Le Sahara occidental a son propre territoire, sa propre population et sa propre structure politique, soit tous les éléments nécessaires pour être reconnu comme pays et nation. S'il y avait un doute à cet égard, la

MINURSO devrait demander à la population du Sahara occidental comment elle souhaite être gouvernée, ce qui permettrait au peuple de choisir entre une occupation étrangère et sa propre souveraineté. Mais malheureusement, des êtres humains souffrent parce que les objectifs de la Commission ne sont toujours pas atteints.

36. **M^{me} Ezaoui** (African Forum of Research and Studies in Human Rights) déclare que l'important développement multisectoriel qui s'est produit au Sahara marocain a placé la région parmi les plus développées non seulement au Maroc, mais aussi sur le continent africain. Les femmes sahraouies ont contribué efficacement aux processus décisionnels dans l'ensemble du paysage institutionnel. Un nouveau modèle de développement pour le Sahara marocain a été adopté après des consultations avec la population locale, avec la participation d'organisations de la société civile, d'acteurs sociaux et économiques, de syndicats et d'organes élus, ce qui a attiré plusieurs grands projets d'investissement dans la région. Les Sahraouis sont fermement déterminés à améliorer la vie socioéconomique de tous, y compris de ceux qui vivent dans les camps de Tindouf.

37. Malheureusement, beaucoup sont restés confinés dans les camps de Tindouf dirigés illégalement par les milices armées du Front POLISARIO. Les femmes sahariennes y risquent le viol, l'esclavage et la séquestration ainsi que la procréation et le mariage forcés. Si elles tombent enceintes en dehors du mariage, elles risquent systématiquement l'emprisonnement. La communauté internationale ne peut garder le silence face à la détresse des habitants des camps ; elle doit les sauver des horreurs perpétrées par le Front POLISARIO afin qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine, le Maroc.

38. **M^{me} Perino**, s'exprimant à titre personnel, déclare que les affirmations du Maroc selon lesquelles les camps sahraouis sont dangereux et que les Sahraouis sont privés de leur liberté de circulation sont totalement fausses. Pendant de nombreuses années, le peuple sahraoui a tenté de parvenir à des accords par des moyens pacifiques ; cependant, les Sahraouis ne peuvent plus rester sans rien faire et regarder leur peuple souffrir. Lorsque le Maroc a violé l'accord de cessez-le-feu, qui a entraîné le déclenchement de la guerre, les Sahraouis n'ont pas fui ; au contraire, beaucoup de ceux qui vivent à l'étranger sont retournés dans les camps pour se battre et obtenir leur libération.

39. L'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc a contraint de nombreux Sahraouis à vivre hors de leur patrie en tant que réfugiés pendant plus de quatre décennies. Malgré leurs difficultés et leur manque de

ressources, les réfugiés sahraouis sont résilients et autonomes, à l'image de l'Union nationale des femmes sahraouies, qui œuvre pour l'intégration politique et sociale des femmes, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Tant au Sahara occidental occupé que dans les camps de réfugiés, les femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte pour l'indépendance du peuple sahraoui. Depuis plus de 40 ans, les Sahraouis attendent le référendum promis par l'ONU. Ils doivent pouvoir décider de leur avenir et vivre en paix et en liberté dans leur pays.

40. **M. Fall** (Convention pour une Afrique du Sud démocratique) dit qu'en dépit d'un corpus de droit international toujours plus étoffé sur la question, consacré par les déclarations du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et du Tribunal de l'Union européenne, l'occupation militaire marocaine continue de piller les richesses naturelles du Sahara occidental. Les États qui tolèrent l'occupation marocaine et en tirent profit se rendent complices de crimes internationaux, comme la modification de la composition démographique du territoire en encourageant la colonisation. Cette situation a été exacerbée par la reprise en novembre 2020 des hostilités entre les forces marocaines d'occupation et le Front POLISARIO, seul représentant légitime du peuple sahraoui. Les forces d'occupation marocaines ont profité du déclenchement de la guerre et de la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 pour perpétrer davantage de crimes contre les civils sahraouis, les défenseurs des droits de l'homme et les prisonniers politiques, notamment la déportation illégale de prisonniers vers des prisons marocaines hors du Sahara occidental.

41. L'ONU devrait fixer une date pour un référendum juste, libre et équitable afin de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Il convient de mettre un terme à l'oppression exercée sur le Sahara occidental et, en particulier, sur la famille de Sidi Brahim Khaya, et de libérer tous les prisonniers politiques sahraouis. Il faut mettre fin aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre perpétrés par les forces marocaines d'occupation. Une entité des Nations Unies chargée des droits de l'homme doit être créée en vue de protéger les civils sahraouis. Enfin, le pillage illégal des ressources sahraouies doit cesser, et une entité des Nations Unies devrait être créée en vue d'administrer ces ressources jusqu'à ce que le peuple sahraoui soit en mesure de décider de son avenir politique.

42. **M. Maliha**, s'exprimant à titre personnel, déclare qu'il fait partie de la troisième génération de Sahraouis ayant vu le jour dans la réalité violente de la vie au Sahara occidental occupé. Le territoire est divisé par un

mur jalonné de mines terrestres ; des colons sont amenés à s'y installer dans le but de modifier la composition démographique du territoire ; et les ressources nationales sont volées. Toutes ces réalités constituent des crimes contre l'humanité. Le sort de son peuple repose désormais sur le Conseil de sécurité, dont les membres ont été nombreux à participer activement à l'occupation du Sahara occidental. Le Tribunal de l'Union Européenne a récemment confirmé que le Front POLISARIO avait davantage que le Maroc la capacité juridique de représenter et de défendre les intérêts du peuple du Sahara occidental. Malgré ces progrès, la Commission et l'ONU restent silencieuses et complices ; mais l'échec d'un règlement pacifique ne fera qu'affaiblir leur crédibilité et alimenter l'instabilité et l'extrémisme dans la région.

43. Si la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général est bienvenue, il faut mettre en place des mesures concrètes et efficaces, notamment des dispositifs internationaux visant à protéger les civils sahraouis et les défenseurs des droits de l'homme dans le Sahara occidental occupé ; un mandat consistant à promouvoir et à surveiller le respect des droits humains ; la libération de prisonniers politiques ; des enquêtes sur les cas des Sahraouis disparus ; et la création d'un dispositif juridique international permettant de gérer les ressources naturelles du territoire.

44. **M^{me} Charradi** (Association féminine pour le développement durable) dit qu'en tant que Sahraouie vivant au Sahara marocain, où sa famille est installée depuis des générations, elle exerce pleinement ses droits civils, politiques et économiques consacrés par une Constitution démocratique, devant laquelle tous les citoyens sont égaux. En outre, la diversité ethnoculturelle est une composante fondamentale de l'identité marocaine, dont les Sahraouis font partie intégrante depuis des siècles. Cet héritage historique d'appartenance ne sera pas effacé par les mensonges et les machinations, qui sont inspirés de discours de la guerre froide et visent à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc.

45. Ceux qui prétendent représenter le peuple sahraoui feraient bien de rappeler que l'écrasante majorité des Sahraouis sont basés dans le Sahara marocain, où ils ont élu des représentants locaux grâce à une large participation à des processus électoraux transparents et démocratiques. On ne peut pas en dire autant pour les Sahraouis détenus dans les camps de Tindouf. Depuis 1975, les mêmes personnages infligent aux habitants des camps leur domination sadique et des violations graves et systématiques des droits de l'homme, comme le faisaient des organisations communistes telles que les

Khmers rouges. Ces violations, notamment les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, la torture, la réduction en esclavage, le recrutement d'enfants et les viols, ont lieu dans un vide juridique créé par l'État d'accueil. Pendant tout ce temps, la grande majorité des Sahraouis continuent à faire de grands progrès en termes de développement et de démocratie participative.

46. **M. El Ahmadi**, s'exprimant à titre personnel, déclare que les récentes élections locales, régionales et législatives au Sahara sont un exemple indéniable de l'exercice du droit à l'autodétermination. Ces élections témoignent également de l'approbation d'un modèle de gouvernance qui accorde l'intégrité territoriale au Royaume du Maroc et donne aux Sahraouis le pouvoir de gérer leurs propres affaires par l'intermédiaire d'organes démocratiquement élus. Les partisans du Front POLISARIO ont mobilisé de vastes fonds et bloqué l'émancipation des Sahraouis dans les camps de Tindouf afin de servir leurs propres intérêts régionaux, au détriment de la stabilité et de l'intégration dans la région du Maghreb. Cependant, le taux de participation record aux élections prouve que les Sahraouis rejettent les programmes séparatistes et témoigne de l'effondrement de la direction sclérosée du Front POLISARIO.

47. Le fait que 25 pays aient ouvert des consulats à Laayoune et Dakhla montre qu'ils reconnaissent la souveraineté du Maroc sur son Sahara. Les États-Unis ont pris une décision importante en reconnaissant que le Sahara était marocain et que l'initiative d'autonomie était la seule solution au conflit régional au Sahara. Les Sahraouis ont placé leur confiance dans la capacité de l'ONU à trouver une solution au différend régional, en déléguant à leurs représentants démocratiquement élus le soin de participer à des tables rondes de négociations, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Commission devrait soutenir le processus politique pour parvenir à une solution réaliste, pragmatique et durable, fondée sur le compromis.

48. **M^{me} Bahiya** (Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab) dit avoir été élue par les habitants de Dakhla-Oued Eddahab lors des élections organisées le 8 septembre 2021 au Maroc, avec des taux de participation record atteignant 66,94 % à Laayoune et 58,03 % à Dakhla. Elle est donc la représentante légitime de cette population, dont le fort taux de participation souligne l'attachement à son identité marocaine. En revanche, le groupe séparatiste du Front POLISARIO s'est imposé par la force aux résidents des camps. Il n'a pas le droit de parler au nom des Sahraouis, dont la grande majorité vit dans les provinces du sud du Maroc et n'a pas donné suite à ses appels frénétiques au boycottage.

49. Plus qu'une mesure technique ou administrative, l'évolution vers une régionalisation avancée a pour objectif final le développement et la modernisation des structures de l'État, et a donc été inscrite dans la Constitution de 2011, qui prévoit l'élection des entités régionales au scrutin direct. La régionalisation avancée a servi de formation à la participation civique en vue d'assurer le succès de l'autonomie sous souveraineté marocaine.

50. L'initiative d'autonomie peut permettre de résoudre le conflit artificiel et d'apporter la sécurité, la stabilité et la démocratie à la grande région du Maghreb. L'oratrice appelle ses frères dans les camps de Tindouf à se mettre d'accord sur une solution qui serait acceptable pour tous, permettant aux Sahraouis d'aller de l'avant et de reconstruire leur pays dans un esprit d'unité et de solidarité. Le conflit continuera à faire de nouvelles victimes tant que les vrais Sahraouis des camps de Tindouf n'auront pas le droit de décider de leur avenir ; malheureusement, cette décision ne leur appartient toujours pas.

51. **M. Mohamed** (Human Rights Defenders) dit qu'il a été enlevé et torturé dans un centre de détention secret pendant cinq mois pour avoir dénoncé le vol par les dirigeants du Front POLISARIO de l'aide humanitaire internationale et les graves violations des droits de l'homme, notamment les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires, la torture, la réduction en esclavage et le viol.

52. Les pétitionnaires des camps de Tindouf sont peu nombreux ; leur droit de s'exprimer a été pris en otage par les nombreux pétitionnaires étrangers, dont les déclarations visent à blanchir les actions des milices armées. Pendant ce temps, la situation dans les camps empire de jour en jour. Avec l'aide des forces de sécurité du pays hôte, les milices du Front POLISARIO ont brûlé vifs deux jeunes hommes à la périphérie du camp de Dakhla. En outre, 47 personnes ont été arrêtées ; 13 sont toujours en détention tandis que les autres ont été illégalement contraintes à signer une déclaration dans laquelle elles s'engagent à ne pas manifester.

53. Les camps font face à une grave pénurie de produits de base. D'après les rapports du Secrétaire général et de l'Office européen de lutte antifraude, cette pénurie est le résultat du vol et de la revente de l'aide humanitaire par le Front POLISARIO. Récemment, le nombre de camions apportant de la nourriture et des médicaments dans les camps a considérablement augmenté ; les gains tirés de la revente de leur cargaison par l'entremise de réseaux de contrebande dans les régions du Sahel et du Sahara sont utilisés pour financer des groupes terroristes, qui ont toute latitude pour

radicaliser les jeunes Sahraouis dans les mosquées des camps.

54. Un dirigeant du Front POLISARIO a récemment été poursuivi en Espagne après être entré dans le pays avec de faux documents comme un délinquant de droit commun. Ce scandale a déclenché une crise politique à la direction du Front POLISARIO. Les querelles qui ont suivi ont eu des répercussions négatives sur la situation des droits de l'homme dans les camps, avec une recrudescence des arrestations et des menaces à l'encontre des journalistes, des militants et des blogueurs. En outre, la violation du cessez-le-feu par le Front POLISARIO démontre le lien étroit entre ses milices et les groupes terroristes régionaux, dont les dirigeants sont apparus dans des vidéos déclarant qu'ils avaient rejoint le Front POLISARIO pour mener le jihad contre le Maroc.

55. *M. Nayan (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.*

56. **M^{me} Johns**, s'exprimant à titre personnel en tant qu'ancienne responsable des affaires politiques de la MINURSO, déclare que la ville de Laayoune est sous occupation étrangère. Le drapeau marocain est omniprésent, masquant même l'entrée du siège de la MINURSO, tandis que les drapeaux du Front POLISARIO peints dans les rues sont systématiquement recouverts par la police marocaine. L'oratrice a été témoin d'un incident en 2010 au cours duquel des policiers marocains se sont tenus à l'écart alors que deux individus marocains menaçaient d'attaquer violemment une maison sahraouie, qui a ensuite été cambriolée. Le Maroc est prêt à utiliser tous les moyens nécessaires pour satisfaire sa quête de légitimité, à laquelle il n'a aucun droit.

57. **M. Esparza Machín** (Asociación de Amistad y Cooperación Canario-Marroquí) dit que le Sahara a toujours fait partie intégrante du territoire du Maroc. Ces dernières années, le conflit au Sahara est devenu plus complexe avec l'émergence de nouveaux acteurs dans la région, notamment Al-Qaida et l'État islamique, ce qui vient s'ajouter au terrorisme à des fins économiques et au fondamentalisme religieux. Les camps de Tindouf sont l'une des zones les plus à risque ; le refus de l'État hôte d'autoriser un recensement a rendu possible le détournement systématique de l'aide et de graves violations des droits de l'homme.

58. Assurer une large autonomie au Sahara est la seule solution réaliste, pragmatique, durable et basée sur le compromis, qui permettra d'assurer la stabilité, la prospérité et le développement du Maghreb et du Sahel. En 2007, le Maroc a annoncé sa proposition d'autonomie, qui est considérée comme sérieuse et

crédible par le Conseil de sécurité. Cette proposition a depuis donné lieu à la tenue de consultations, de quatre tables rondes et de neuf réunions informelles.

59. Depuis la création du Front POLISARIO, ses méthodes sont en contradiction avec ses objectifs déclarés. Ses membres sont qualifiés de traîtres s'ils remettent en cause ses actions, et toute dissidence dans les camps de Tindouf est réprimée avec la complicité active de l'État d'accueil. Cependant, il existe désormais une solution de rechange forte au Front POLISARIO, à savoir le Movimiento Saharaui por la Paz. Il faut fournir une aide immédiate aux quelque 30 000 Sahraouis qui souffrent dans les camps. Le moment est venu de trouver un accord entre les parties, la seule solution étant l'initiative d'autonomie dans le cadre de la pleine souveraineté territoriale du Maroc.

60. **M^{me} Botero Vargas** (Derechos Humanos Sin Fronteras) rappelle que la région du Sahara a été l'épicentre d'un conflit que le Maroc souhaite résoudre par la négociation, en mettant en œuvre des actions concrètes visant à assurer la vérité, la justice, la réparation et la garantie de non-récidive pour les victimes. Ces actions globales portent sur l'économie, les infrastructures, la politique et la répartition des responsabilités, et démontrent une volonté de paix de la part du Gouvernement marocain.

61. Néanmoins, les actions politiques et diplomatiques menées par des tiers ayant des intérêts dans la région menacent la stabilité de l'ensemble de la région ainsi que la sécurité et le bien-être de sa population. Par exemple, le Parlement européen a récemment proposé la nomination au Prix Sakharov de la militante sahraouie Sultana Khaya, partisane notoire du conflit armé. La majorité des véritables victimes ne se sent plus représentée par le Front POLISARIO, dont 25 dirigeants sont accusés de crimes contre l'humanité devant les tribunaux espagnols. Le Front POLISARIO limite la portée d'un recensement de l'ONU, restreint les droits à la liberté d'association et de réunion dans les camps, et a omis de signaler plus de 300 cas de Sahraouis disparus. Les gouvernements ne peuvent se limiter à des déclarations et à la ratification d'instruments relatifs aux droits de l'homme ; ils doivent également combattre les violations systématiques des droits de l'homme dans la région.

62. **M. Moraga** (Rehabilitación y Esperanza) dit que le conflit au Sahara est un conflit artificiel mené par des acteurs qui n'ont pas de statut international et qui sont poursuivis en Espagne pour crimes contre l'humanité. Le conflit est alimenté par un pays du Maghreb qui manque à ses obligations en tant qu'État Membre de l'ONU, choisissant au contraire de parrainer des

groupes paramilitaires tels que le Front POLISARIO, qui détient ses dissidents dans des prisons secrètes.

63. La solution à la prétendue crise du Sahara existe déjà : il s'agit de l'initiative d'autonomie régionale présentée par le Maroc, qui a été reconnue par la grande majorité des États Membres. La plupart des Sahraouis des provinces du sud ont participé aux récentes élections organisées au Maroc, élisant leurs propres représentants au parlement et aux gouvernements régionaux et locaux. Compte tenu du taux de participation élevé, l'élection constitue effectivement un référendum. Compte tenu du soutien apporté par l'Algérie aux démocrates chiliens pendant l'ère Pinochet, il est décourageant de constater que le pays est désormais dirigé par un groupe de généraux dont les mandataires ont menti pour dissimuler leurs crimes, détourné l'aide humanitaire destinée aux réfugiés, violé et séquestré des femmes, et rejeté toutes les voies vers une solution réaliste, équitable et digne.

64. Toutes les parties doivent participer à la recherche de solutions, y compris le Movimiento Saharais por la Paz, issu du Front POLISARIO, et les pays réellement impliqués dans le conflit, reconnus par l'ONU comme étant le Maroc et l'Algérie. Les pays qui se rendent complices de ces violations doivent répondre de leur manquement à leurs obligations en matière de droits de l'homme ; mais ils peuvent aussi faire partie de la solution pour donner de l'espoir aux victimes.

65. **M. Besnard**, s'exprimant à titre personnel, déclare que les récentes élections législatives, régionales et locales au Maroc soulignent la vitalité démocratique de la province méridionale du Sahara, qui témoigne de la réussite institutionnelle de la décentralisation du Maroc ; l'investissement massif du Gouvernement marocain dans le développement durable du Sahara ; et le sentiment d'appartenance à un destin commun au sein de la nation marocaine souveraine. Le scrutin s'est déroulé dans des conditions démocratiques optimales en présence d'un grand nombre d'observateurs nationaux et internationaux. En se rendant aux urnes en si grand nombre, la population des provinces du Sud du Sahara a exprimé sa marocanité et son attachement au processus démocratique. En bref, les élections ont démontré que le Sahara était irréversiblement marocain. La population du Sahara soutient l'unité territoriale du Maroc et la volonté du Gouvernement marocain de parvenir à une solution politique définitive basée sur l'initiative d'autonomie. Ce n'est que sous la souveraineté marocaine qu'elle pourra exercer son autodétermination politique, économique et sociale.

66. **M^{me} Fernández Palacios** (Cuba) dit que sa délégation rejette avec la plus grande fermeté la déclaration du pétitionnaire, M. Zardini, et juge

insultant que celui-ci ait associé Cuba à la notion d'endoctrinement idéologique, laquelle n'a aucune place dans le système éducatif du pays. Le pétitionnaire faisait peut-être référence au programme d'études proposé par Cuba depuis plus de 20 ans aux boursiers des territoires non autonomes. Ce programme est bien connu de l'ONU, non pas en raison d'un quelconque endoctrinement, mais parce qu'il offre une formation aux professionnels fondée sur l'humanisme et la solidarité, qui sont des valeurs essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette déclaration témoigne d'une méconnaissance totale des programmes d'études très réputés proposés à Cuba. L'audition des pétitionnaires ne devrait pas servir à formuler des commentaires sélectifs, manipulateurs et politisés sur des pays qui, de plus, ne sont pas l'objet du débat. La délégation cubaine prend note de cet incident malheureux en ce qui concerne les travaux futurs de la Commission.

La séance est levée à 17 h 20.